

## FONDATION DE LA FAMILLE MICHAUD

### Rapport de vérification des comptes de la Fondation pour la période du 5 juin 2024 au 7 juin 2026

Les soussignés ont procédé à la vérification des comptes tenus, pour le comité de la Fondation, par Monsieur Philippe Egli, caissier.

Les principaux montants suivants ressortent des comptes :

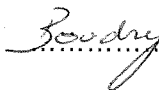
- |                                               |             |
|-----------------------------------------------|-------------|
| 1. bénéfice de l'exercice :                   | Fr. 844.65  |
| 2. liquidités disponibles (BCN, c/o Ph. Egli) | Fr. 5022.85 |

Pour mémoire, la Fondation est par ailleurs propriétaire des biens-fonds n° 176, 1132 et 1261 du cadastre des Bayards, qui ne sont pas inscrits dans ces comptes (estimations cadastrales de Fr. 1'300.-, Fr. 1'200.- et Fr. 700.-).

Après contrôle des soldes au bilan et vérification des écritures par sondages, il a pu être constaté que les comptes étaient complets et tenus dans les règles en usage en matière de comptabilité.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée générale de la Fondation de les approuver et de donner décharge au caissier et au comité pour ces comptes arrêtés au 7 juin 2026.

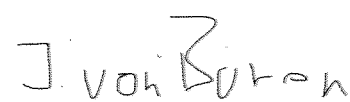
Les contrôleurs :

..., le 8 juin 2026

Vincent Michaud



La Neuveville, le 8 juin 2026

  
Joachim von Buren